



17^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE SARRIANS

28 et 29 octobre 2023

Association Sportive Automobile Méditerranée
771 Avenue Marc Lepoutre
84700 SORGUES
Tél. : 06.34.30.79.33 – asamediterranee@sfr.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Les engagements sont à renvoyer à : **Association RALLYE DE SARRIANS**
862 Route de Parisi -- 84260 SARRIANS
Tél. : 04 90 65 59 03
rallyedesarrians@orange.fr
www.rallyedesarrians.fr

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dés visa obtenu
Ouverture des engagements	lundi 4 septembre 2023
Clôture des engagements	Lundi 16 Octobre 2023 à minuit
Remise du Carnet d'itinéraire (Road book)	Samedi 21 octobre 2023 de 7h45 à 19h au Bar du Casino à Sarrians et Vendredi 27 octobre 2023 de 7h45 à 19h au Bar du Casino à Sarrians
Date et heures des reconnaissances	Samedi 21 octobre 2023 de 8 h à 19 h et Vendredi 27 octobre 2023 de 8 h à 19 h.
Vérifications Administratives	Samedi 28 octobre de 7 h.15 à 11 h 15 à la salle F. Mistral - Sarrians
Vérifications Techniques	Samedi 28 octobre de 7 h 30 à 11h 30 Place Jean Jaurès - Sarrians
Mise en place du parc fermé de départ	Samedi 28 octobre à partir de 7 h 30 Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
1 ^o Réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 28 octobre à 10 h 45 au PC (Salle Regain-Bd Giono) - SARRIANS
Publication des équipages admis au départ	Samedi 28 octobre à 12 h 15 au P.C. (Salle Regain – Bd Giono - Sarrians) et au Parc de départ ((Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Publication des heures et ordre départ	Samedi 28 octobre à 12 h 15 au PC. (Salle Regain à Sarrians) et au de parc de départ (Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Briefing des pilotes	Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif
Départ du 1 ^{er} concurrent	Samedi 28 octobre, Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange à Sarrians, à 13h25 (1 ^{er} V.H.C)
Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	Samedi 28 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians à partir de 15h 11 (1 ^{er} V.H.C)
Publication des heures et ordre	Samedi 28 octobre à 19h au PC (Salle Regain à Sarrians) et au parc d'arrivée, (Bd Théodore Aubanel à Sarrians).
Départ de la 2 ^{ème} étape	Dimanche 29 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians, 7h15 (1 ^{er} V.H.C)
Arrivée du Rallye	Dimanche 29 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians A partir de 14h.03, (1 ^{er} V.H.C)
Vérifications Finales	Garage Ludovic JUPILLE - Bd du Comtat Venaissin – 84260 SARRIANS Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du Rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au PC et au Parc d'arrivée à Sarrians.
Remise des Prix Moderne	Dimanche 29 octobre, 1 heure après le classement officiel définitif - Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians

ARTICLE 1P. ORGANISATION1P. ORGANISATION

L'ASA Méditerranée organise, les 28 et 29 octobre 2023 le 17^{ème} Rallye Régional de SARRIANS en qualité d'organisateur Administratif

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côtes d'Azur sous le Visa N°48 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°552 en date du 28/07/2023.

Comité d'organisation

Co Présidents : Mrs Philippe CLEMENT et Jacques BERNARDI

Membres : Le bureau et les membres de l'Association **RALLYE de SARRIANS**

Le secrétariat du Rallye et la Permanence du Rallye :

- Jusqu'au vendredi 27 octobre 2023 :

Association RALLYE DE SARRIANS

862 Route de PARISI

84260 SARRIANS

Tél. : 04 90 65 59 03 - rallyedesarrians@orange.fr

- du samedi 28 octobre au dimanche 29 octobre 2023 :

PC Course, Espace Regain Place Jean Giono à SARRIANS

Organisateur Technique :

Association RALLYE DE SARRIANS

Représentée par son Président Jacques BERNARDI

862 Route de Parisi

84260 SARRIANS

- Vérifications administratives à la salle des fêtes F. Mistral à SARRIANS
- Vérifications techniques sur la place Jean Jaurès à SARRIANS
- Accueil Presse (Samedi matin) à la salle des fêtes F. Mistral à SARRIANS
- Accueil Officiels à l'Espace Regain Place Jean Giono à SARRIANS
- Accueil Commissaires à la salle des fêtes F. Mistral à SARRIANS
- Direction de Course à l'Espace Regain Place Jean Giono à SARRIANS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

		N° licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr BIAGIONI Norbert	25075
Commissaires Sportifs	Mme DUCARTERON Maryline Mr GAUTHIER Jacques	6840 35196
Directeur de Course	Mr Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Mr BARDIN Yannick Mr RICHARD Robert Mme SCHMIT Sylvie	46622 44752 36488
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Mme EYRAUD Delphine Mr TEISSEIRE Jean-Claude Mr METTON Sylvain	132992 226136 2206
Commissaires Techniques Responsable	Mr LAMBERT Lismon	3585

Commissaires Techniques Adjoints	Mr BLANC Philippe	38131
	Mr FORESTELLO J.Pierre	11620
	Mr HIELY David	33408
	Mr BOUVERAT Bernard	7392
	Mr FRANCOU Bertrand	4010
	Mr ROQUE Joël	3713
	Mr TURPIN Dominique	119028
Médecin chef	Mr NACHAR Henri	
Chargés des relations avec les concurrents	Mme RICHARD Marie	49602
	Mme FORESTELLO Isabelle	138486
	Mme SCHMIT Laurène	254101
Directeur de course délégué à la voiture tricolore	Mr SCHMIT Clair	36488
	Mr PRIANO Louis	2757
Délégué sécurité Ligue P.A.C.A. + Chargé du RTS	Mr HARDY Patrick	233379
	Mr POCHON Jean-Paul	1793
Directeur de course délégué à la voiture Autorité	Mr CLEMENT Philippe Mr PAQUAY Edy	198149
Véhicule damier	Mr JOURDAN Marc	213875
	Mr CLEMENT Jérôme	198149
Responsable du matériel	Mr CLERC Nicolas	256275
	Mr JOUANNE Alexandre	145793
	Mr JOYEUX Jérôme	228020
	Mr SUBE Paul	7585
Responsable des commissaires	Mme ROUX Séverine .	242803
	Mr GOEFFEL Stéphane	242801
Responsable Liaison Radio	Mr TURBAN Norbert	
	Mr BENIVAY Joël	1683
Véhicule info	Mr MEILLORET René	147512

Juges de faits

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et ceux du rallye de doublure, sont déclarés compétents. !!!!!

Nombre de postes de commissaires..... : Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

Nombre de commissaires..... : Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

1.2P. ELIGIBILITÉ

Le RALLYE REGIONAL DE SARRIANS compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2024 (coefficient 2)
- Les Challenge de LA ligue du Sport Automobile Provence – Alpes – Côte d'Azur 2023, suivants : rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye féminin.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les confirmations d'engagement et les horaires de convocation aux vérifications seront précisés lors de la publication de l'ordre de départ sur le site internet du rallye www.rallyedesarrians.fr ; aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

Les vérifications administratives auront lieu samedi 28 octobre de 7 h 15 à 11h 15

Les vérifications techniques auront lieu de 7 h 30 à 11 h 30 Place Jean Jaurès à Sarrians

Un temps imparti de 20 mn sera donné aux concurrents pour se présenter au départ du convoi pour les vérifications techniques.

Les vérifications finales, seront effectuées :

Garage Ludovic JUPILLE à SARRIANS

Taux Horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au 17^{ème} Rallye REGIONAL de SARRIANS doit adresser au secrétariat du Rallye - Association RALLYE DE SARRIANS – 862 Route de Parisi - 84260 SARRIANS - (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **accompagnée du montant des droits d'engagement**, avant le lundi 16 octobre 2023

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

3.1.10P.

Le nombre d'engagés est fixé à 130 voitures maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **160** voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à **350 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs à 700 €

Le règlement de l'engagement sera à établir au nom : Association RALLYE DE SARRIANS.

Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais, ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12P.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que des photocopies des permis de conduire, des photocopies de la licence 2023 de chaque membre d'équipage et la photocopie de la première page du Passeport technique.

Les envois en recommandés ou en Chronopost sont déconseillés (délais de réception plus longs).

Les adresses électroniques lisibles et les numéros de téléphones mobiles, sont très importants

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs d'assistance : les lieux seront indiqués dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Toute assistance en dehors des parcs prévus à cet effet est interdite

Les ravitaillements en essence sont autorisés uniquement dans les parcs d'assistance.

Pour des raisons de superficie de parc, il ne sera toléré, avec la voiture de course, uniquement un seul véhicule d'assistance (Adhésifs *ASSISTANCE* obligatoire). Un parc à remorques et porte-voiture est prévu par l'organisation, donc ceux-ci sont interdits dans les parcs d'assistance.

Le Parc à Remorques est situé sur le terrain à côté du parking du Skate-Park (Avenue Paul Cézanne).

Tout manquement à cette règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires sportifs.

Dans la zone d'assistance la vitesse est limitée à 30 km /h.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

« Le 17ème RALLYE REGIONAL DE SARRIANS » représente un parcours de 226 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 8 spéciales d'une longueur totale de 40 kms entièrement sur asphalte.

1^{ère} Etape : Samedi 28 octobre 2023

ES 1 ⇨ Vignes de Vacqueyras - Sarrisans ⇨ 5 km 730

ES 2 ⇨ La Roque-Alric - Le Barroux ⇨ 5 km 230

2^{ème} Etape : Dimanche 29 octobre 2023

ES 3 et ES 6 ⇨ Vignes de Vacqueyras - Sarrisans ⇨ 5 km 730

ES 4 et ES 7 ⇨ Suzette - Malaucène ⇨ 4 km 060

ES 5 et ES 8 ⇨ Col de La Madeleine ⇨ 4 km 730

L'itinéraire horaire est indiqué en annexe du présent règlement dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuve spéciale.

Des contrôles seront mis en place par l'organisation

Les reconnaissances auront lieu :

Samedi 21 octobre 2023 de 8h à 19h

Vendredi 27 octobre 2023 de 8h à 19h.

6.2.7 PÉNALITÉS

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés

ou non-respect du nombre maximum de passages

ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série :

. Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye

. Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

. Départ refusé

Les trois pénalités sont cumulées

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.17.3

Sur le parcours des épreuves spéciales, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

7.5.17.4.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX et COUPES

Les prix et les coupes ne sont pas cumulables

Classement Scratch

Au 1er : 700 €

Au 2ème : 600 €

Au 3ème : 500 €

Classement par Classe

	1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 à 12 partants	13 à 19 partants	+ de 20 partants
1er	170 €	350 €	350 €	350 €	350 €
2ème		170 €	200 €	200 €	200 €
3ème			150 €	150 €	150 €
4ème				70 €	100 €
5ème					70 €

Classement Féminin

→ **Seuls les équipages composés de pilote féminin et copilote féminin seront récompensés au classement féminin.**

	1 à 4 partantes	5 à 7 partantes	+ de 8 partantes
1er	200 €	200 €	200 €
2ème		150 €	150 €
3ème		100 €	100 €
4ème			50 €

Sont considérés comme partants, tous concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées.

Les Classes R2J-FR2.

Les Classes R4-N4

Note : En cas d'ex-æquo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

Les chèques seront envoyés, sous huit jours, à l'adresse du pilote mentionné sur le bulletin d'engagement.

La remise des prix se déroulera le dimanche 29 octobre, 1 heure après le classement officiel définitif - Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.